



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 18 décembre 2024 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **20**

Date de la convocation :  
**12 décembre 2024**

**Délibération n° DCM24-12-18P22**

**Ressources humaines – Modification du tableau des  
emplois**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme

-----  
*Rapporteur : M. Jean-Jacques Pinet*

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service Education, il convient de modifier le tableau des emplois avec la création d'un emploi titulaire d'adjoint d'animation à temps non complet de 24 h permettant ainsi de conforter le fonctionnement de ce service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des emplois ci-joint avec la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 24 h,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission Ressources et moyens réunie le 11 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois ci-joint avec la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 24 h,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE